

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2013

Réception par le Prefet : 18/03/2013

Publication : 22/03/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-3-7-4

Séance du vendredi 15 mars 2013

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA VILLE DE COLMAR DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DU MUSEE D'UNTERLINDEN INSCRITS AU CPER 2007-2013 ET AU CTV 2010-2013 COLMAR FECHT RIED

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-5-3 du 7 décembre 2011 portant approbation de la révision à mi-parcours des Contrats de Territoire de Vie du Sundgau, du Florival-Vignoble-Plaine du Rhin, des Trois Pays, du Piémont Val d'Argent, de Colmar Fecht et Ried, de la Thur Doller et de la Région Mulhousienne,
- VU le Contrat de Territoire de Vie Colmar Fecht Ried signé le 16 décembre 2011,
- VU les délibérations du Conseil Général n° CG 00/00-07 du 14 et 15 décembre 2006 et n° CP 11/01-01 du 19 janvier 2007 portant approbation du CPER 2007-2013,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-7-4 du 5 décembre 2012 relative au Budget Primitif 2013 en faveur de la conservation et de l'animation du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 6 février 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1. alloue une subvention d'investissement en faveur de la Ville de Colmar d'un montant maximum de 3 300 000 € répartis comme suit :
 - 300 000 € pour le surcoût des travaux d'extension du Musée d'Unterlinden tels que prévus au titre du CTV 2010-2013 Colmar Fecht Ried
 - 3 000 000 € pour l'extension du Musée d'Unterlinden tels que prévus au titre du CPER Etat Région 2007-2013

2. précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget départemental 2013 sur la ligne Musées Programme D214 Imputations 204-312-204143-23021-014 et 204-312-204143-23024-014

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service du Patrimoine et de la Conservation

DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 MARS 2013

**Contrat de Territoire de Vie Colmar Fecht Ried - Musées locaux
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
MLC00040	Ville de COLMAR Participation supplémentaire du Département à l'extension du Musée Unterlinden	3 000 000 €	10%	300 000 €
			Total	300 000 €

Service du Patrimoine et de la Conservation

DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 MARS 2013

**CPER ETAT REGION 2007-2013
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
MSF00040	Ville de COLMAR Extension du Musée d'Unterlinden de Colmar au titre du CPER 2007-2013	23 574 843 €	12,72%	3 000 000 €
			Total	3 000 000 €